

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18951 - 73ÈME ANNÉE

19 mars : anniversaire de l'abolition du statut colonial

Quand le département était une revendication révolutionnaire

Ce 19 mars marque l'anniversaire de l'abolition du statut colonial. Cette loi a marqué une rupture en intégrant La Réunion dans la République. Les Réunionnais ont alors acquis les mêmes droits que les autres citoyens. Cette loi n'a pas été imposée par Paris, c'est une revendication des peuples de Guadeloupe, Guyane, Martinique et La Réunion qui a été portée par leurs élus, puis votée par l'Assemblée. Elle était révolutionnaire, car la création du département devait avoir pour conséquence de bouleverser l'ordre colonial établi.

À La Réunion, la revendication de département français est portée par le mouvement progressiste. Avant la guerre, notre île a le statut de colonie. Depuis le siècle précédent, elle a pour fonction de fournir du sucre à une métropole, la France. Cela a conduit l'arrivée dans notre île de plusieurs dizaines de milliers d'immigrants indiens après l'abolition de l'esclavage. Une industrie a alors prospéré, ce qui a amené à la construction d'un port et d'un chemin de fer. La Réunion était alors une société comportant une classe ouvrière importante dans l'agriculture, l'industrie sucrière, le chemin de fer et le port. Cette classe luttait alors contre l'exploitation capitaliste qui avait lieu dans des conditions coloniales. Les travailleurs se sont organisés en syndicats pour faire valoir leurs droits. Ils étaient notamment influencés par la victoire de la révolution en Russie, et par les luttes victorieuses menées en France pour que les profits soient mieux répartis. Dans les années, 1930, les syndicats réunionnais ont alors forgé la revendication de « Réunion département français ». Le but était d'arriver à l'égalité des droits avec la France et d'obtenir l'application à La Réunion de toutes les nouvelles conquêtes sociales obtenues là-bas. Car le sta-

tut colonial empêchait cela, il permettait le maintien à La Réunion d'un régime social dérogatoire au service d'une aristocratie du sucre.

Des syndicats au CRADS

L'irruption de la Seconde guerre mondiale allait alors bouleverser la société réunionnaise. Du jour au lendemain, notre île était coupée du monde alors qu'elle avait orienté son agriculture vers la satisfaction des besoins d'une métropole en sucre. Il n'était donc pas prévu que l'agriculture pourvoie aux besoins de la population. Les importations en provenance de Madagascar n'étaient plus possibles en raison du blocus imposé par la guerre. Ces deux années d'isolement ont cessé lors de la Libération de La Réunion en novembre 1942. Mais l'intégration dans la France libre n'allait pas effacer du jour au lendemain les séquelles de la guerre. Les Réunionnais étaient sous-alimentés, ce qui était la cause d'une surmortalité impressionnante à cause des maladies contre lesquels notre île ne pouvaient pas se défendre, la faute à un système de santé très insuffisant.

Le bouleversement de la guerre allait renforcer la revendication de « Réunion département français », d'autant plus qu'en France, la Sécurité sociale était née. Cela a amené à la structuration du mouvement social dans un parti politique, le CRADS (Comité républicain d'action démocratique et sociale) qui rassemblait les syndicalistes et aussi les éléments les plus progressistes de la classe bourgeoise. Ensemble ils ont uni leurs efforts pour que l'intérêt de l'écrasante majorité de la population prenne le pas sur les privilèges de l'aristocratie du sucre. La revendication d'égalité des

droits, de soins gratuits et droit à la retraite pour les plus anciens allait triompher sur le plan électoral avec les victoires du CRADS aux municipales de 1945, aux cantonales de 1945 et aux législatives de 1945, avec l'élection de Raymond Vergès et Léon de Lépervanche comme députés de La Réunion.

Elle rejoignait les mots d'ordre défendus dans les autres plus anciennes colonies françaises (Guyane, Guadeloupe et Martinique) dont les populations demandaient elles aussi l'abolition du statut colonial par l'intégration dans la République.

La loi d'égalité

Quand les élus de ces quatre colonies vont siéger à l'Assemblée constituante, ils obtinrent le soutien du Parti communiste qui avait alors le groupe parlementaire le plus important. Cela a permis d'aboutir au terme des débats qui s'ensuivirent à un texte qui traduit un changement révolutionnaire. En effet, la Loi n° 46-451 promulguée le 19 mars 1946 décide le classement comme départements français de la Guadeloupe, de la Martinique, de La Réunion et de la Guyane française. L'Article 1 stipulait : « Les colonies de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Réunion et la Guyane française sont érigées en départements français ».

L'Article 2 mentionnait : « Les lois et décrets actuellement en vigueur dans la France métropolitaine et qui ne sont pas encore appliqués à ces colonies feront, avant le 1er janvier 1947, l'objet de décrets d'application à ces nouveaux départements ». Dans l'Article 3, figuraient ces mots : « Dès la promulgation de la présente loi, les lois nouvelles applicables à la métropole le seront

dans ces départements, sur mention expresse insérée aux textes ».

Le texte se terminait ainsi : « La présente loi, délibérée et adoptée par l'Assemblée nationale constituante, sera exécutée comme loi de l'État ».

La France rend la départementalisation impossible

Cela signifiait que les habitants des quatre plus anciennes colonies de l'Empire français devenaient les égaux en droits des citoyens de la métropole coloniale au plus tard le 1er janvier 1947. Des mesures aussi révolutionnaires que la Sécurité sociale, la retraite et l'impôt sur le re-

venu se sont alors appliquées immédiatement à La Réunion. C'était la fin de la domination de l'aristocratie du sucre sur La Réunion qui se dessinait. Mais rapidement, Paris a tout fait pour désamorcer le dynamisme du mouvement revendicatif à La Réunion. Les gouvernements créèrent les conditions propices à la restructuration de la société réunionnaise selon les intérêts de la France. Pour cela, ils refusèrent d'appliquer la loi d'égalité, tout en accordant beaucoup plus que l'égalité à une partie de la population dont était issue la direction des syndicats.

Cette méthode a maintenu La Réunion dans le sous-développement, et elle était encore un pays où sévissait la malnutrition et les mala-

dies bien qu'elle soit un département français.

C'est alors que constatant l'impossibilité de la départementalisation, de jeunes communistes ont réussi à faire partager leur analyse à la Fédération communiste issue du CRADS. Le tournant se situa en 1959, avec la transformation de la Fédération en Parti communiste réunionnais, avec comme mot d'ordre le droit pour les Réunionnais de gérer leurs affaires par l'intermédiaire d'une assemblée unique. L'élan s'est ainsi renouvelé, ce qui permit enfin aux Réunionnais d'avoir droit à l'égalité promise au 1er janvier 1947 au bout de plusieurs décennies de luttes.

M.M.

Mobilisation initiée par les Femmes communistes de La Réunion

Soutien à Ahed Tamimi : appel réunionnais à l'ONU

Dans un communiqué diffusé le 15 mars, les Femmes communistes de La Réunion expliquent les démarches accomplies à la suite de la Journée internationale des droits des femmes pour soutenir Ahed Tamimi.

Le 6 février, nous avons appelé les réunionnais à être solidaire avec la jeune palestinienne Ahed Tamimi, arrêtée et emprisonnée pour une simple gifle à un soldat. Pour rappel les soldats avaient tiré sur des membres de sa famille et blessé un de ses cousins.

Le jeudi 8 mars nous avons mis au cœur de notre mobilisation cet appel à la solidarité pour Ahed, les en-

fants et le peuple palestinien. D'autres organisations se sont jointes à nous à cette occasion (Comité pour la Palestine, LDH, La Réunion Insoumise,...). Nous avons voté et envoyé, à l'ONU Femmes ainsi qu'à la famille, un appel pour la libération de Ahed.

Contre l'avis de l'ONU et malgré les multiples protestations internationales, son procès a recommencé ce mardi 13 mars et est toujours en cours. Celui-ci a lieu à huis clos et aucune information ne "fuite" .

Une véritable ignominie ! Comment un pays puissant peut-il justifier un tel scandale, le besoin du huis clos

d'un tribunal militaire pour juger une gifle?

Nous femmes Communistes, nous nous élevons contre ce scandale et appelons tous et toutes à apporter plus que jamais notre soutien à Ahed.

Unissons nous pour que Ahed ait droit à un procès humain, digne de ce nom et lui éviter "une mise à mort" en catimini.

Le Port, le 15 mars 2018.

Femmes communistes de La Réunion

In kozman pou la rout

« Trap pa dolo la rivyèr si ou i pé trap ali dan la sours »

Kèl koté dolo lé pli prop ? La sours bien sir plito ké la rivyèr. Pou kosa mi di sa ? Pars kan dolo i sort la sours li lé konm tamizé vik li la fine travèrs inn-dé koush. Dizon li é konm filtré é na poin arien la fine sali ali - konm i di poinn z'inpirté. Sé sak nout tout i romark par nou mèm san z'alé fé l'analiz dolo. Donk, sak lé di an-o la, lé bien vré d'après sak nout tout i pans. Solman konm mi di souvan dé foi, kozman-la sa in provèrb sa, donk konm provèrb li pé s'anpass la sours konm la rivyèr. I di pa : lé proférab adrèss Bondyé ké son bann Sin ! Ni pé dir nout kozman i vé dir in pé lo mèm z'afèr mi sort mark an-o la . Alé ! Mi lèss azot rofléshi la dsi é ni artrouv pli d'van sipétadyé.

Edito

Crise à Mayotte : 70 % des électeurs refusent d'élire un député

La France avait décidé de maintenir hier le premier tour d'une élection législative partielle malgré un contexte social explosif. Initialement, des élus avaient affirmé qu'ils ne participeraient pas à l'organisation du scrutin. Ils ont changé d'avis une semaine avant le vote, à la veille de la venue d'Annick Girardin, ministre des Outre-mer, dans l'île.

Les faits ont montré que la visite ministérielle n'ont pas réglé le problème. Faute de réponse à leur revendication, les manifestants ont poursuivi le mouvement, qui se traduit notamment par des barrages pour empêcher toute circulation. Ceci a donc des répercussions sur le déroulement d'une campagne électorale. Les candidats n'ont en effet pas la possibilité de se déplacer pour informer les électeurs de leurs programmes.

Malgré cela, la France a tenu à ce que les élections se tiennent le jour décidé par un décret émanant de Paris. La sanction est tombée : près de 70 % des électeurs ne se sont pas déplacés. Il reste deux candidats pour se départager au second tour. Se pose d'ores et déjà la question de la représentativité de la personne qui sera le prochain député de Mayotte. En maintenant à tout prix une élection, la France fera du prochain député mahorais un élu qui entamera son mandat avec un vote de défiance de la part de la population. Les Mahorais n'ont-ils pas droit à un meilleur traitement de la part de ceux qui doivent assumer la responsabilité de la crise ?

J.B.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
71e année
Directeurs de publication :
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29
E-mail : redaction@temoignages.re
SITE web : www.temoignages.re
Administration
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23
E-mail Publicité : publicite@temoignages.re
CPPAP : 0916Y92433

Oté

Zistoir Granmèr Kal - sétyèm morso-la finisyon

Konm nou la vi dann sizyèm morso Ti-Kala la fini par aksèp sort dann Basin Trou Pilon pou artourn l'androi li viv avèk son granmèr é d'après sak mi kroi li la aksèp fèr sa pou suiv in promèss son granmèr l'avé fé-èl mèm l'avé ro prann in promès son vyé famiy l'avé fé galman. Donk li la aksépté é son vyé granmèr la promète kado ali lo don mi anparl avèk zot . Astèr la lézann granmèr Kal i komans. L'avé in foi mésyé lo foi la manz son foi èk in grinnsèl.

*Dabor i komans par in l'évènman in pé inkroyab sanm pou moïn. Ala sak l'arivé d'après sak bann vyé moun la rakont amoin : I paré, kan Granmèr Kal la parti rode ti-Kala dann lé o, désèrtin moun mal fondé la suiv aèl é konm zot la pa vi aèl resort dann Basin trou Pilon, zot la pans èl l'avé noiyé. Mé kan èl la arsort avèk ti Kala, lo troi kat moun té apré véyé la gingn in gran sézisman é in pé la pass koté d'tanto. Boudikont, zot la pète l'of !
Kriké Mésyé ! Kraké Madam ! La klé dann mon posh, la taye dann out sak.*

*Si tèlman désèrtin l'avé pans Granmèr Kal l'avé vanj kont bann l'asasin Ti Kala. L'èrla, lo sèl nom Granmèr kal té i fé tranm désèrtin avèk la pèr konm feye doboi i tranm dann van l'ivèrDann tout mézon mé sirtou dan sète bann blan, sansa sète bann kolonm, sansa sète bann firabra, lo nom Granmèr kal té i déklansh in mouvmann pèr é pou obliz marmaye kisoï rant z'ot kaz, kisoï lav z'ot pyé dann bandèj, Kisoï manz z'ot soso, lo bann nénéne téi ménas apèl Granmèr kal. Sa té in ménas éfikas é moïn mèm mi souvien nout kaz l'avé in nénen Izabèl é kan èl té i émite lo kriyé granmèr Kal, tout bann zanfàn l'avé la pétosh.
KrikéMé syé ! Kraké madam ! La klé dann out posh, la taye dann mon sak.*

*Mé pou bann moun sinp sa lété pa lo bon l'imaz Granmèr Kal. Son bon l'imaz lété kan èl té i fé lo bien dann z'alantour ; kisoï kan èl té i donn in bon tizane sinp, kisoï kan èl té i zète in sor dsi l'moun mové, kisoï ankor kan èl té i ède bann momon akoush bann madam dann bon kondisyon. Lo bon l'imaz lété pa granmèr Kal la térèr, mé granmèr kal la providans bann moun fèb, bann moun malad épi bann moun pov. Mi pans lété d'après sak in pé la di amoin Granmèr kal lo robélyo, é sa sé in n'afèr i bote amoin bien.
Mon zistoir lé fini ! Sak i di li lé mantèr pou moïn sé zot néna in bataye avèk la vérité. Koton mayi i koul ! rosh i flote ! L'avé inn foi mésyé lo foi la manz son foi èk in grinnsèl.*

La Fini

Justin